



Liste des délibérations du CCAS SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni le lundi 17 février 2025 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LANGE Alain, Président, après convocation légale adressée le 06 février 2025.

Présents : M. LANGE Alain, Mme AVICE Catherine, Mme CHAMBON Mathilde, Mme DE STOPPELEIRE Monique, Mr DUCREUX Bernard, Mme DUVAL Andrée, Mme ETIENNE Claudine, Mme GAUQUELIN Odile, Mme LECOUVREUR Sylvie, Mme LENGLINÉ Martine, Mme MENARDON Françoise, Mr LEMONNIER Jean-Marie et Mme VAN DER HAEGEN Jocelyne.

Absents excusés : Mme PORÉE Micheline donnant son pouvoir à Mr DUCREUX Bernard.

Absents non excusés : M. CAILLÈRE Jean-Michel, Mr GARNIER Raphaël, Mr POUARD Richard.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 14

Absents : 4

La séance débute à 18h30.

QUESTION 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme LECOUVREUR Sylvie est désignée secrétaire de séance.

QUESTION 2 : APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCES-VERBAL (09/12/2024)

Le procès-verbal de la séance du lundi 09 décembre 2024 est approuvé à l'**unanimité**.

**QUESTION 3 : RAPPORT DE DÉCISIONS / ACTIONS PRISES SOUS COUVERT
DE LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT**

Les membres du CCAS :

Sont **informés** de dossiers déposés au CCAS depuis la dernière séance. Ils n'ont émis aucune observation.

- **Dossier n°12-2023**

Monsieur rencontre des difficultés financières importantes qui perdurent dans le temps puisque sa première demande a été déposée en août 2023. Il rencontre des soucis de santé et autres problématiques qui se succèdent ; le freinant dans ses démarches pour retrouver une situation professionnelle et financière stable. Il rencontre régulièrement une assistante sociale pour faire face à ses difficultés.

Monsieur LANGE, Président du CCAS, lui a octroyé à titre exceptionnel un bon alimentaire de 70,00€ en janvier 2025.

- **Dossier n°02-2024**

De nouveau face à des difficultés financières, Monsieur s'est présenté spontanément auprès des services administratifs du CCAS pour solliciter une aide alimentaire. Muni d'une lettre de relance d'énergie, il expliquait la détresse dans laquelle il se trouve. Nous avons aidé une première fois ce monsieur en janvier 2024 en lui octroyant un bon alimentaire. Présentant une maladie, il doit rencontrer une assistante sociale au sein d'un centre d'addictologie pour sortir de cette situation.

Monsieur LANGE, Président du CCAS, lui a octroyé à titre exceptionnel un bon alimentaire de 50€00 en janvier 2025.

QUESTION 4 : ÉTUDE DE DOSSIERS (03-2023 – 3.7)

- Dossier n°03-2024 – 3.7

Le Conseil Administratif a échangé longuement sur la situation de cette mère célibataire sans emploi de deux enfants âgés de 14 et 6 ans. Madame sollicite une aide financière auprès du CCAS pour la septième fois depuis janvier 2023. Plusieurs bons alimentaires lui ont été octroyés. Le dossier social nous informe qu'un deuxième dossier de surendettement est envisagé. Elle perçoit des indemnités de la part de France Travail. En analysant la situation de cette personne, le CCAS ne souhaite pas intervenir. Après discussions, Mr LANGE va rentrer en contact avec l'assistance sociale en charge du dossier pour comprendre au mieux la situation et réévaluer éventuellement cette décision.

QUESTION 5 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

À la fin de la séance, plusieurs sujets sont abordés à la demande du Président et des membres du CCAS.

Pour commencer, Mr LANGE informe des personnes rencontrant des difficultés pour régler leur facture d'énergie. Il précise que ces informations nous parviennent car les personnes concernées ne s'y opposent pas. De ce fait, il s'interroge sur l'absence de demandes déposés auprès du service social communal.

Régulièrement, dans le journal communal, il est rappelé l'existence du Centre Communal d'Action Sociale et de son rôle. Chaque administré du territoire dans le besoin, sur étude d'un dossier social, est susceptible d'obtenir des aides financières.

La séance est levée à 19h20.

Maire d'Athis Val de Rouvre,
Alain LANGE



